Mairie de Saint Martin de Coux

AVIS DE REPRISE DE CONCESSIONS

Le Maire de la commune de Saint Martin de Coux informe les descendants ou successeurs des concessions suivantes :

N° CONCESSION	*DERNIER AYANT DROIT CONNU*	*DATE DE L'ACTE DE CONCESSION*	*DEFUNTS INHUMÉS DANS LA CONCESSION*
85	MANON Auguste	3 mai 1945	MANON-GUÉRIN Marie
86	Néant	Néant	CHABOSSEAU Jacques Fernand (décédé le 27/06/1914) CHABOSSEAU Augustine (décédée le 20/01/1937)
33	Néant	Néant	Inconnu
Entre n°37 et n°43 2 emplacements Non numérotés	Néant	Néant	Inconnu
103	Néant	Néant	Inconnu
105	Néant	Néant	Inconnu
119 (2 emplacements)	Néant	Néant	Inconnu

Que par application des articles L 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales, il sera procédé dans le dit cimetière, le 9 avril 2024 à 14 heures, à la seconde constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession, et les invite à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à Saint Martin de Coux le 6 mars 2024

Le Maire,
Alain FEUILLET

MAIRIE DE St-MARTIN-DE-COUX 17360 (Chte-Mme)

Mairie de Saint Martin de Coux
16 Route de Guizengeard
17360 SAINT MARTIN DE COUX
05.46.04.72.02 mairie@saintmartindecoux.fr